

Je circule à vélo

Mise à jour le 11 septembre
2020

Aide à l'achat d'un vélo électrique

Saint-Brieuc Armor Agglomération attribue une aide à l'achat d'un vélo électrique dans la limite de l'enveloppe votée chaque année.

Pour l'année 2022, l'enveloppe a été entièrement consommée. La prochaine enveloppe sera disponible au 1er janvier 2023. Seuls les vélos achetés à partir du 1er janvier 2023 pourront bénéficier de cette aide.

L'État a également mis en place un dispositif d'aide à l'achat de VAE allant jusqu'à 400€.

↗ [Accédez \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906)

au formulaire et aux détails des aides de l'État.

